

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Décembre 2020

L'an deux mille vingt
Le quatre décembre à vingt heures trente-cinq,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN - Guillaume CRETIN - Mégane GAUTHIER - Romuald TAUVERON - Nicolas DEAU - Stéphane LOGUIOT - Philippe DIZI - Rémi LETONDAL - William RUSTERHOLTZ - John WETZEL - Jean-Michel CLEMENT - Eric CLEMENT - Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : - Sonia DESTAING - David MARTIN

Procuration :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 06 Novembre 2020

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M CRETIN Guillaume ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

1. CLECT
2. PLU
3. Affouage : tirage des lots
4. Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
5. Demande Mr BRAS
6. Demande Mr et Mme GRAND
7. Demande de don
8. Urbanisme
9. Courriers des habitants
10. Questions diverses

1. CLECT

Le maire informe que la CCLL demande à ce qu'un titulaire et un suppléant soit élu au sein du CM afin de représenter la Commune dans la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées.

Le Maire indique que Mme DESTAING Sonia se porte candidate au poste de titulaire. Le Maire Mr AYMONIN Guillaume se porte candidat au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote pour la candidature de Titulaire de Mme DESTAING Sonia

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention des membres présents vote pour la candidature de Suppléant de Mr AYMONIN Guillaume

2. PLU

Le Maire, informe que le jugement dans le cadre des recours effectués contre le PLU a été rendu en date du 12 Novembre 2020.

Dans les deux affaires, les requêtes de Mme AYMONIN Patricia et de Mme BAVEREL/DEMESMAY Michèle et Mr DEMESMAY Maurice ont été déboutées.

Les requérants ont jusqu'au 12 janvier 2021 pour faire appel.

Copies des jugements seront joints avec le CR

3. Affouage : tirage des lots.

Le Maire informe qu'au vu de la situation sanitaire, il n'est pas possible de rassembler les affouagistes afin de procéder au tirage des coupes de taillis/dépérissant et houppiers. Celui-ci se tient donc au sein du CM.

Le tirage des différents lots est effectué par les GARANTS ; Mme GAUTHIER Mégane et Mr RUSTERHOLTZ William.

Il est rappelé aux affouagistes, que seuls ceux qui ont fini leur coupe d'éclaircie peuvent commencer leurs lots.

Le règlement, ainsi qu'une carte détaillée des parcelles concernées leur seront distribués le 05 décembre au matin.

Chaque affouagiste a pour obligation de retourner en Mairie le règlement d'affouage signé (la dernière feuille) avant de commencer toute exploitation.

Sous réserve des conditions sanitaires, le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2021.

Inscriptions affouage 2020/2021 Tirage du 04/12/2020

N° ordre	Nom	Prénom	Adresse	Taillis		Houppiers	
				P	N° lot	P	H
1	ALLEMAND	Michel	8, Route de Besançon	20	8	39-41	133 à 144
2	ANDRIEU	Arnaud	42, A Rue de l'Eglise	54	29	/	/
3	AYMONIN	Guillaume	23, Rue de la Liberté	54	30	30-31	160 à 169
4	AYMONIN	Stéphane	15 A, Rue de la Liberté	54	33	/	/
5	BONNET	Christophe	10, Rue du Vide Gousset	20	2	23-27-28-30	170 à 177
6	CHAMPOD	Benjamin	6, Lotissement des Alpains	20	9	13	25 à 37
7	CRETIN	Guillaume	12, Rue du Mont	20	7	18-19	75 à 83
8	DOLE	Patrick	4, Rue de l'Ancienne Gare	54	36	41-42	123 à 132
9	EANES-ROXO	Jorge	13, Rue de l'Eglise	20	4	18	59 à 65
10	FLORIN	Gilles	13, Rue de l'Ancienne Gare	54	31	12-13-9	13 à 24
11	GORMOND	Emmanuel	9, Rue Henri Renaud	20	5	33-34	150 à 159
12	JACQUES	François	8, Rue Henri Renaud	DP	Lot 1	18-24	52 à 58
13	JACQUES	Lionel	4, Rue Henri Renaud	DP	Lot 3	15-24	38 à 44
14	LAMY	Angélique	11 B, Rue de l'Ancienne Gare	54	34	/	/
15	LE GALLO	Gwenael	4 A, Rue des Vergers	DP	Lot 2	2-3-8-11	1 à 12
16	MATHIEU	Roland	5, Rue de la Liberté	54	35	29-34	145 à 149
17	REGNIER	Cédric	11 C, Rue de l'Ancienne Gare	DP	Lot 4	/	/
18	TAUVERON	Romuald	4 B, Rue des Vergers	20	1	42	112 à 122
19	TERRIER	Gérard	19, Rue de l'Eglise	20	6	24	45 à 51
20	TRAPP	Frédéric	5, Rue Henri Renaud	DP	Lot 5	39-42	100 à 111
21	VALLET	Antoine	13, Rue de la Liberté	54	32	/	/
22	WETZEL	Roland	24, Rue de l'Ancienne Gare	20	3	18-19	66 à 74

4. Conservatoire des espaces naturels (CEN)

Le Maire s'assure que tous ont pris connaissance de la convention finale proposée par le CEN.

N'ayant aucune remarque à effectuer, sur celle-ci, conformément à la délégation donnée au Maire par le CM, cette convention sera signée prochainement par les deux parties.

Le Maire informe, que le CEN a retenu l'entreprise Jura Environnement pour effectuer les travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil du troupeau.

5. Demande Mr BRAS

Pour faire suite à la demande de dérogation de Mr BRAS, pour rester en assainissement individuel.

Une demande a été effectuée auprès des services de la CCLL, compétents en matière d'installation individuelle, qui nous informent de la conformité de l'installation de Mr BRAS. Au vu des sommes nécessaires pour effectuer les travaux de raccordement au collectif, il est proposé d'accepter la demande de Mr BRAS de dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote pour la dérogation au branchement collectif de Mr BRAS.

6. Demande Mr et Mme GRAND

Le Maire informe que Mr et Mme GRAND lui ont signalé avoir été victimes d'une fuite sur leur alimentation en eau potable, entraînant un surcoût sur leur facture.

Ils demandent si la commune est en capacité de faire un geste sur leur facture. La compétence en eau potable ne dépendant plus de la commune mais du SIEHL, leur demande a été transférée au syndicat.

7. Demande de don

Le Maire informe que l'association ONCO'Doubs a transmis une demande de don pour pallier au manque de revenus en cette année particulière.

En effet la crise sanitaire n'a pas permis la tenue des différentes actions de récolte de dons que l'association effectue chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote pour une subvention de 70€

8. Urbanisme

CUA Mr Olivier ZEDET Demande de certificat urbanisme d'informations pour le 9B rue de l'ancienne gare Parcelle AB135

CUA Mr Olivier ZEDET Demande de certificat d'urbanisme d'informations pour le 1 rue du vide Gousset parcelle D43

9. Courriers des habitants

- Courrier d'un administré pour signaler le dépôt récurrent de déchets près du petit portail du cimetière alors que des bacs ont été mis à disposition vers l'entrée principale. Un panneau a été installé sur les lieux pour informer les personnes de la présence des bacs et l'interdiction de dépôt en dehors de ceux-ci.
- Mme CRUBLE locataire en titre du logement communal et Mme ARRIGONI ancienne locataire qui demande un accès aux factures justifiant les rappels de charge. La commune a effectué à plusieurs reprises la demande de ces documents auprès du syndic, demandes restées sans réponse jusqu'à aujourd'hui. Une réunion des copropriétaires va être demandée par le Maire.

10. Questions diverses.

- Repas des anciens : au vu des conditions sanitaires, le repas des anciens ne pourra avoir lieu cette année, la Commission 8, par l'intermédiaire de son vice-président Mr LETONDAL Rémi, propose la livraison de colis pour les 90 bénéficiaires. Trois devis ont été demandés, le devis retenu est celui de de la SARL EDUARDO qui propose des colis de spécialités locales pour un budget de 30€ par personnes seul et 50€ par couple. Le budget prévu pour le repas couvre la dépense.
- Mr CRETIN Guillaume propose l'organisation d'un concours d'illumination au village, le CM donne un avis positif à cette proposition, Mr CRETIN se propose d'organiser cet événement avec le Vice-président de la commission 8 Mr LETONDAL Rémi.
- Le Maire informe, que Mr VIENET François, Diacre de l'église d'Epeugney lui indique que le chauffage était allumé 15min/jours afin de chasser l'humidité du bâtiment et éviter des dégradations pouvant entraîner des travaux coûteux. Il semblerait que ceci n'était plus effectué. Le CM est d'accord pour remettre en place ce fonctionnement.
- Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part du président du SIVU le questionnement de la prise en charge du changement du chauffe-eau défectueux à l'école d'EPEUGNEY, les travaux reviennent à la charge de la commune, cela sera effectué rapidement.
- Nicolas DEAU, informe le conseil que le nombre d'élèves prévu pour la rentrée 2021 est à la limite de la fermeture d'une classe et que ce sujet devra être abordé avec le SIVU.
- Le Maire informe, après rencontre avec l'association CODEVERT qui milite pour les loisirs verts que les barrières qui vont être mises en place au niveau des entrées de bois en bas de la maison de ville ne seront dans un premier temps pas équipées de panneau interdisant l'accès au véhicule à moteur afin de permettre aux randonneurs véhiculés, (4x4, quad, moto, vélo électrique, cavalier etc) de continuer à profiter des chemins cadastrés sans risquer de prendre une amende. Ceci en test, le but étant d'empêcher des personnes malveillantes de déposer des déchets et non pas d'empêcher les habitants de profiter de la forêt. Une évaluation de l'efficacité sera faite.
- Le Maire informe que des administrés ont fait la remarque auprès d'un conseiller sur le fait que Mr AYMONTIN André effectuait des travaux au sein de la commune. Le Maire rappelle que depuis le 28/08/2020 il est possible pour les personnes volontaires à donner des coups de main à la commune de signer une convention de Bénévolat afin que ceux-ci soient couverts en cas d'accident tout comme la commune. Il a aussi été

fait une remarque sur le fait que Mr AYMONIN Stéphane participait à plusieurs commissions. Le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes, qu'un courrier a été distribué à tous les habitants en juillet, que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et que si certaines personnes souhaitent s'inscrire, il leur suffit d'en faire la demande écrite à la mairie. Le Maire indique aussi que son bureau est ouvert et qu'un rendez-vous peut être demandé auprès du secrétariat.

- Le Maire tient à remercier Mr CLEMENT Jean-Michel pour l'aide apportée par celui-ci avec son matériel pour la mise en place du sapin de la commune.

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 janvier 2021 à 20h30 à la SORBONNE

Séance levée à 23h45.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

